Gemeng
FRÉISENG

Administration Communale de Frisange

Règlement temporaire de circulation sur la rue "Sauerwiss" à Hellange

Route barrée devant la maison n° 12

Séance du: 26 octobre 2026

Présents:M. Beissel R. / M. Raus C. / M. Mongelli C.

Excusé: /

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'article 29 de la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement communal de circulation de la commune de Frisange modifié du 14 octobre 2010 ;

Vu la demande tardive du demandant le 20 octobre 2026 par courriel;

décide à l'unanimité des voix de réglementer temporairement la circulation communal sur la rue "Sauerwiss" à Hellange, pour une route barrée devant la maison n°12 (pompe à béton), à partir du **27 octobre 2026 jusqu'au 31 octobre 2026 (> 72 heures),** comme suit:

- les prescriptions réglementaires en matière de circulation habituellement en vigueur, sont temporairement mises hors application.

Numéro: 171
Date de vote au collège échevinal : 26/10/2026
Date début : 27/10/2026
Date fin : jusqu'à la fin des travaux

Art. 1er.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant **Sauerwiss à Hellange (Helléng)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/3/1	route barrée	- Devant la maison n°12	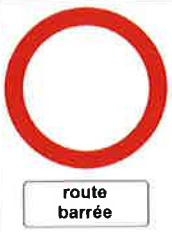

Art. 2.

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Signatures: Le Bourgmestre La Secrétaire

Gemeng
FRÉISENG

Plan informatif

Lieu: Hellange Rue: 12, Sauerwiss Date: du 27/10/2026 au 31/10/2026

Remarques:

Gemeng
FRÉISENG

AVIS IMPORTANT AUX RIVERAINS

« rue Sauerwiss »

Madame, Monsieur,

La commune vous informe qu'en raison d'une intervention, la rue « Sauerwiss » sera barrée devant la maison n° 12 pour toute circulation de passage aux périodes suivantes :

Du mardi, le 27 octobre 2026

Au samedi, le 31 octobre 2026

Une déviation sera mise en place par la commune. Les riverains peuvent y accéder dans la mesure du possible.

En cas de problème ou d'interrogation, nous vous prions de contacter notre secrétariat du Service Technique au (+352) 23 66 84 08 607.

En vous priant de nous excuser pour les nuisances qui pourront être temporairement générées par ces travaux, et comptant sur votre compréhension.

Cordialement,